



# M LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

## PROGRAMME PRÉSIDENTIEL

### **1 | Création de l'Union Francophone et reconstruction d'une grande politique de la francophonie, abandonnée par nos dirigeants depuis des décennies.**

- Retrouver l'impulsion politique, les moyens financiers et la volonté culturelle de liens étroits entre les pays francophones dans le monde.
- Réaffirmer la coopération inter-étatique de ces pays autour de la culture, la langue, la recherche, un projet économique et une véritable vision sécuritaire et stratégique commune.

■ Promouvoir le français comme langue majeure des affaires et de la culture dans le monde francophone.

■ Faire de l'Union Francophone un espace privilégié de dialogue, de médiation et de gestion des crises locales.

■ Apporter un soutien accru au développement agricole et industriel des pays de l'Union Francophone, et ce tout particulièrement en Afrique.

■ Création d'une banque de développement de la Francophonie

## 2 | Considérer l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger comme un véritable service à l'influence de la France et non plus comme une charge budgétaire à épurer.

- Revenir sur le désengagement généralisé de l'Etat et redonner de véritables moyens financiers à l'AEFE et aux établissements scolaires de l'étranger. Cela passera par un ajustement du budget, le respect des libertés scolaires et le refus de l'évolution actuelle vers un système de franchise privée. Pour cela, les familles disposeront d'un droit de recours contre l'augmentation des frais de scolarité dans l'ensemble des établissements bénéficiant d'un soutien de l'AEFE.
- Création d'un mécanisme de soutien d'urgence aux établissements français de l'étranger en cas de crise (Covid-19, Ukraine...).
- Instauration de bourses spéciales pour le passage des examens quand il n'existe pas de centres à distance raisonnable.
- Le retour, au moins partiel, de la prise en charge des pensions des enseignants détachés par le budget de l'éducation nationale, et non plus celui de l'AEFE.
- L'indexation de la dotation budgétaire du réseau d'établissements français de l'étranger aux effectifs scolaires de l'AEFE.
- Améliorer la représentation des parents au sein du Conseil d'Administration de l'AEFE et développer un véritable modèle de coopération entre les familles et les établissements.
- Adapter la réalité de l'enseignement et les différentes réformes françaises de l'éducation nationale à la spécificité locale des établissements établis hors de France.

## 3 | Pour une fiscalité réellement adaptée à la vie des Français de l'étranger.

Aligner les deux dispositifs du taux de solidarité de 7,5% de la CSG/CRDS, que l'on soit résident en Europe ou hors Europe.



Améliorer la fiscalité par la simplification des déductibilités des pensions alimentaires et un effort majeur sur les impôts de successions et la transmission du patrimoine immobilier (cf : Livret Famille).



Instauration d'un délai de deux ans avant l'application de toute mesure fiscale spécifique pour les non-résidents vivant dans un pays où la France a signé une convention fiscale.



S'opposer à 'l'impôt sur la nationalité' et réaffirmer la résidence fiscale comme critère principal du calcul de l'imposition. Les Français de l'étranger ne sont pas des exilés fiscaux, ce sont des acteurs majeurs du rayonnement national de notre pays.

## 4 | Recréer un réseau consulaire de premier plan, pilier de la vie communautaire et démocratique des Français de l'étranger.

- Améliorer les services et le soutien consulaire aux Français de l'étranger, notamment à travers une meilleure gestion numérique et administrative.
- Garantir l'accès aux services consulaires à travers un maillage territorial significatif, ce particulièrement durant les situations de crise (Ukraine, Covid-19...).

## 5 | Garantir un accès aux droits sociaux adapté aux Français de l'étranger.

- Création d'un dispositif d'anticipation de trois mois au retour sur le territoire national. Ce dernier permettra aux Français de l'étranger d'accéder directement aux prestations sociales à leur retour au pays. Ce dispositif s'appliquerait également en urgence en cas de crise.
- Revenir sur la règle des 15 ans de cotisation en France pour bénéficier de l'accès à la sécurité sociale au retour sur le territoire national.

Aider les ayants-droits français des régimes étrangers de retraite :

- Etablissement d'un service consulaire dédié dans les pays n'ayant pas signé de convention de retraite avec la France.
- Autoriser la prise en compte de cinq pays maximums dans la prise en compte des trimestres à l'étranger.
- Négocier avec nos partenaires internationaux un système d'avance sur liquidation pour les pensions.
- Intégrer la signature d'une convention sur les droits à la retraite dans toutes négociations commerciales de l'Union Européenne.



POUR DÉCOUVRIR  
LE VRAI BILAN  
DE MACRON  
ET TÉMOIGNER

[sanslui.fr](https://sanslui.fr)

POUR SUIVRE  
L'ACTUALITÉ  
ET LE PROJET  
DE MARINE LE PEN



[mlafrance.fr](https://mlafrance.fr)